

**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

FB/LN/CJ n° 2020/01

Objet de la délibération :**FIXATION DES  
ORIENTATIONS EN  
MATIERE DE FORMATION  
DES ELUS MUNICIPAUX**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice

29

Présents

23

Pouvoirs

6

Votants

29

Date de la convocation :  
3/07/2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène.

Excusés :

BONVIN Béatrice, Pouvoir à D. DURAND  
MARCHAND Jean-Paul, Pouvoir D. BONNET  
EVENO Patricia, Pouvoir à T. AMELOT  
DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à C. HABEGGER  
CLAIREMBAULT Claire, Pouvoir à C. COMBEAU  
PICHARD Fabrice, Pouvoir à B. ESTAMPE

Secrétaire de séance : E. ROYNEL

VU l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de faciliter l'exercice du mandat des élus qui la composent ;  
CONSIDERANT qu'il y a un intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à la formation des élus,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DECIDE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales, la formation des membres du Conseil municipal sera axée sur les thèmes suivants :

Affaires juridiques  
Citoyenneté et population  
Communication institutionnelle  
Culture, manifestation  
Enfance, éducation, jeunesse  
Environnement  
Europe et international  
Finances et gestion financière  
Gestion des ressources humaines  
Génie technique  
Informatique  
Restauration  
Social  
Santé  
Sport  
Sécurité  
Développement local  
Urbanisme

Et toutes autres formations liées au mandat des élus.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à Epernon, le 10 juillet 2020

Le Maire,  
F. BELHOMME

